



Conférence de presse du 14. Février 2012 sur le rapport de l'OCDE concernant l'Intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail suisse

Allocution prononcée par Mario Gattiker, directeur de l'ODM

Berne, 14.02.2012. Les paroles prononcées font foi.

1. Introduction

Permettez-moi de vous faire part de mes réflexions au sujet des résultats du rapport et des recommandations qui y sont formulées. Comme vous le savez, l'Office fédéral des migrations assume, au niveau fédéral, la coordination de la politique d'intégration. A cet effet, nous soutenons des mesures très spécifiques comme des cours de langue, des séances d'information ou la traduction interculturelle. Mais l'encouragement de l'intégration ne relève pas uniquement de l'ODM. En effet, les services fédéraux qui s'occupent de la formation professionnelle, du travail, de la sécurité sociale, du logement, de l'aménagement du territoire, du sport ou de la protection contre la discrimination apportent eux aussi leur pierre à l'édifice. Les services cantonaux et communaux jouent également un rôle essentiel. Ce sont eux qui sont responsables des domaines préscolaire et scolaire. En outre, les communes veillent, sur place, au développement des quartiers et à la bonne cohabitation entre les divers groupes de population. L'intégration ne peut réussir qu'avec la participation de tous, économie et société civile incluses.

Lorsque l'OCDE constate que, dans l'ensemble, l'intégration des migrants et de leurs enfants fonctionne bien en Suisse, l'OCDE ne délivre pas seulement un certificat à l'encouragement de l'intégration mais aussi à la Suisse en général. Aussi, l'OCDE attribue-t-elle la relative bonne intégration des migrants sur le marché du travail suisse à la bonne situation conjoncturelle régnant en Suisse et à l'actuelle constellation des pays de provenance.

A ces facteurs, on peut ajouter, comme indiqué, notre système de formation scolaire et professionnelle performant, nos assurances sociales efficaces, la stabilité économique du pays et, de manière générale, la bonne collaboration entre les trois échelons étatiques que sont la Confédération, les cantons et les communes.

Voilà pour les aspects positifs. En dépit de la bonne appréciation d'ensemble, l'OCDE constate également que certains groupes de personnes, comme par exemple les jeunes migrants, les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire de même que les femmes migrantes qui ont des enfants, éprouvent plus de peine à s'intégrer sur le marché du travail. Nous pouvons largement souscrire à ces résultats. Aussi aimerais-je expliquer brièvement comment la Suisse compte pallier les points faibles qui ont été relevés et comment nous pouvons donner suite aux recommandations de l'OCDE.

2. Développement de la politique d'intégration

Le 23 novembre dernier, le Conseil fédéral – le gouvernement suisse – a adopté un plan d'intégration. Outre une révision de loi – la procédure de consultation est ouverte jusqu'à fin mars 2012 –, le plan comprend :

- 1) la révision de lois spécifiques (loi sur la formation professionnelle, loi sur l'aménagement du territoire, partie générale du droit des assurances sociales, loi sur l'assurance invalidité, loi sur l'assurance-chômage);
- 2) le renforcement de l'encouragement spécifique de l'intégration par la Confédération et les cantons ; et
- 3) le dialogue sur l'intégration.

En vue de renforcer l'encouragement spécifique de l'intégration, chaque canton va élaborer, au cours des deux prochaines années, un programme d'intégration. Ces programmes cantonaux fixeront les objectifs stratégiques dans les domaines du « conseil et information », de la « formation et du travail » ainsi que de l'« intégration sociale ». Les mesures d'intégration sont définies en fonction de ces objectifs. L'ODM cofinance la moitié de ces programmes cantonaux et sa participation sera augmentée de 20 millions de francs dès 2014.

Cette démarche répond à la recommandation de l'OCDE de développer, au niveau national, des normes minimales valables pour tous les cantons.

Cependant, ces programmes doivent également refléter la diversité de la Suisse. A cet égard, le fédéralisme offre l'avantage de pouvoir développer des mesures d'intégration adaptées au contexte et aux besoins régionaux.

Une approche centralisatrice serait contraire à la réalité suisse. Toutefois, des normes minimales sont nécessaires tout comme une vision nationale et des instruments de pilotage appropriés. Mais il importe que la responsabilité soit assumée sur place, là où les déficits d'intégration se font immédiatement sentir, soit dans les crèches et les écoles, dans l'aide sociale, sur le lieu de travail, dans la recherche de places d'apprentissage, etc. En déployant des mesures d'encouragement à l'intention des migrants sur place, à l'école, sur le lieu de travail ou à l'hôpital, on en fait également bénéficier les Suisses, le cas échéant. C'est le besoin de la personne et non son origine qui est déterminant, même s'il est vrai que les données démontrent que les migrants ont *de facto* moins de chances d'accéder à ces offres.

3. Primo-information

Dans ses recommandations, l'OCDE relève par ailleurs l'importance que revêt l'accessibilité. Tous les migrants qui ont besoin d'une aide pour s'intégrer doivent pouvoir disposer d'une offre adéquate.

Afin que les besoins des migrants puissent être décelés rapidement, la Suisse se doit de dispenser une primo-information. Quiconque a besoin d'un appui se voit ainsi dirigé vers l'offre appropriée : les jeunes sans formation professionnelle vers les offres passerelles, les jeunes familles vers des centres de conseil aux parents, les personnes qui ne parlent pas une langue nationale vers les cours de langue appropriés, etc.

4. Discrimination

L'OCDE recommande en outre de créer un cadre solide en vue de lutter contre les discriminations.

Le Conseil fédéral et le Parlement sont d'avis qu'il ne faut pas, en premier lieu, étendre la législation dans ce sens, mais bien plutôt prêter davantage attention à la protection contre la discrimination. Dès lors, il revient à tous les acteurs, Confédération, cantons et milieux économiques, d'accorder plus d'importance à cette question. Désormais, l'information et la sensibilisation doivent se faire partout en Suisse et des services de consultation devront être disponibles sur place. L'objectif commun est de signaler que les mesures d'intégration s'avè-

rent inefficaces, si les migrants sont défavorisés dans la vie quotidienne, par exemple lors de la recherche d'un logement ou d'une place d'apprentissage, et qu'il leur devient dès lors impossible de s'intégrer. C'est pourquoi la protection contre la discrimination fera partie intégrante des programmes d'intégration cantonaux.

5. Encouragement dans le domaine préscolaire

L'OCDE recommande de mettre l'accent sur l'éducation préscolaire en veillant tout particulièrement à y intégrer les enfants issus de la migration. Les enfants de familles socio-économiquement défavorisées courent un risque accru d'être désavantagés, dès leur plus jeune âge, dans leur développement. Il en découle fréquemment une inégalité des chances lors de la scolarisation, puis lors de la formation et sur le marché du travail.

Au niveau étatique, l'encouragement préscolaire incombe principalement aux cantons et aux communes et n'est donc qu'accessoirement une tâche de la Confédération. La Confédération s'engage néanmoins fortement pour les plus petits, nous pensons aux incitations financières de l'OFSP pour la création de places de crèches.

Afin de prendre en compte mieux encore l'encouragement dans le domaine préscolaire, celui-ci fera partie intégrante des programmes d'intégration cantonaux à partir de 2014. Le but est que les familles de migrants soient mieux informées, en recourant par exemple à des personnes-clés de leur communauté, afin d'assurer un accès à des offres d'encouragement préscolaire qui soient adaptées à la situation familiale.

6. Encouragement de l'intégration des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés

L'OCDE recommande à la Suisse de développer, à l'instar des Etats du nord de l'Europe, des programmes spécifiques en faveur des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire. Or les cantons sont en train d'élaborer de tels programmes. La Confédération y contribue financièrement moyennant un forfait d'intégration de 6000 francs par personne. Ces mesures se poursuivent et sont même renforcées dans le cadre des programmes cantonaux. On y propose par exemple des cours de soutien et des conseils individualisés. Souvent couplées à des stages professionnels, ces offres aident les réfugiés à entrer dans la vie professionnelle. De surcroît, il existe dans les cantons de nombreux cours spécialisés, par exemple dans l'hôtellerie-restauration, dans le secteur du nettoyage ou celui des soins. A l'avenir, il s'agira non seulement de renforcer et d'étendre ces cours, mais aussi d'améliorer, grâce aux programmes cantonaux, l'accès aux structures existantes de la formation professionnelle et continue.

Conclusion

Le rapport de l'OCDE donne une bonne image de l'intégration des étrangers telle qu'elle se présente aujourd'hui en Suisse. Il confirme, dans une large mesure, l'analyse que la Confédération et les cantons ont faite ces dernières années et qui les a amenés à poursuivre le développement de la politique suisse en matière d'intégration.